

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 21 juillet 2015 prorogeant le mandat des membres du comité d'histoire de la sécurité sociale**

NOR : AFSS1530496A

Le ministre des finances et des comptes publics, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2011 portant nomination au comité d'histoire de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2012 portant réforme du comité d'histoire de la sécurité sociale,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le mandat de la présidente et des membres du comité d'histoire de la sécurité sociale nommés par l'arrêté du 25 juillet 2011 susvisé pour une durée de quatre ans est prorogé jusqu'au 30 avril 2016.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 21 juillet 2015.

Pour les ministres et par délégation :

*Le directeur de la sécurité sociale,*

T. FATOME

Pour le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt,  
porte-parole du Gouvernement  
et par délégation :

*Le directeur des affaires financières,  
sociales et logistiques,*

C. LIGEARD